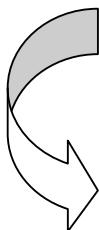


Salaire 2010

Compte rendu succinct de la négociation du mardi 27 avril 2010

Le Directeur général argue de la prétendue mauvaise phase que traverse Dalkia France pour justifier son ultime proposition salariale ni discutable, ni modifiable :



une enveloppe de 1,5 % ainsi répartie :

- **0,7%** pour les augmentations générales avec un talon annuel de 200 € (ça sonne mieux que 15 € mensuels bruts)
- **0,8%** pour les primes et augmentations individuelles

Ainsi, la direction générale fait supporter aux seuls salariés « *la situation dite difficile* » qui, tout en paupérisant une masse importante de salariés, continue pourtant d'enrichir davantage encore les plus nantis.

Ceci est d'autant plus vrai que le directeur s'est bien gardé d'évoquer le taux du dividende octroyé aux gros actionnaires et les rémunérations absolument délirantes des cadres dirigeants qui se permettent de gagner en un an ce qu'un ouvrier gagnerait en 400 ans.

Il a fait mine de ne pas entendre nos remarques sur les gaspillages scandaleux de l'argent produit par les salariés (dans des conditions de stress permanent et de souffrance au travail) dans les séminaires, les cérémonies de remise des trophées, les vœux des directeurs, etc.

Il n'a rien dit sur les frais de mission faramineux que s'offrent les cadres dirigeants et dont les montants dépassent, dans tous les cas de figure, le salaire mensuel d'un agent de maîtrise.

Il n'a rien dit sur les jetons de présence octroyés aux membres du conseil d'administration (CA) du groupe Veolia. En 2009, chaque participation au CA a rapporté à son usager la coquette somme de 30 000 € (équivalant au salaire annuel d'un cadre moyen chez Dalkia)

Il ne fera rien (sauf à étudier les cas personnels) pour réduire les inégalités homme/femme au prétexte que les emplois occupés par les femmes sont des emplois *féminisés* (sic !)...

Les syndicats ont unanimement rejeté la décision de la direction générale en lui opposant une contre proposition unitaire de

3% d'augmentation générale avec un talon de 60 € mensuel

(Montant garanti à tout salaire inférieur ou égal à 2000 €).



La proposition est rejetée par la direction qui, faute d'accord, se réserve le droit de revenir à son offre initiale : une enveloppe globale de 0,7%.

Malgré une faible mobilisation (près de 130 salariés), les syndicats ont décidé de réagir... une déclaration commune est en cours de rédaction.

A suivre.